

Fiche produit 04 - Certification de Systèmes de Management selon ISO 9001

Ed 2025 Rev 1.4 -2/02/2025

Abréviations :

- SM= Système de Management
- OC= Organisme de certification
- RA = Responsable d'Audit
- NC= Non Conformité

1. MP Certification propose des certifications de système de management selon différents référentiels :

- ISO 9001 :2015- certification proposée en 2025
- ISO 13485 ;2016 -certification proposée en 2025
- ISO 14001 : 2015 -Certification proposée en 2026
- ISO 27001 : 2017-Certification proposée en 2025

Cette fiche ne présente que la Certification de Système de Management ISO 9001

2. Tout audit doit faire l'objet d'une demande de la part de l'organisme , sur le formulaire de MP Certification dédié à cette demande

Le formulaire rempli et signé doit être envoyé à M.PICARD Tel : 0680668388 ou à certification.mpcertification@gmail.com

3. La certification de Système de management est basée sur un cycle de trois ans
Après 7 jours de la réception de la demande, l'OC fournit une réponse écrite et propose un contrat en cas d'acceptation de la demande .

4. La candidature à la Certification de SM ISO 9001 peut être refusée par l'OC ; dans ce cas l'OC explicite les raisons

5. Les exigences imposées à l'OC et l'organisme client doivent respecter les exigences ISO 17021-1 : 2015 ;

6. La durée de l'audit est transmise avec la proposition de contrat ainsi que le programme d'audit pour le cycle de 3 ans .

7. Après signature du contrat par les deux parties, la certification est planifiée .

8. MP Certification propose un audit initial en 2 étapes ;

- l'étape 1 est un audit documentaire effectué à distance
- l'étape 2 est un audit standard vérifiant la conformité à toutes les exigences pouvant être réalisé sur site et/ou à distance
- cet audit initial est un audit complet du Système de management , dont la durée est définie en prenant en compte l'effectif de l'entreprise, le nombre de sites et la complexité des processus à auditer

9. Suivi annuel

Après l'obtention de la certification initiale

- 2 audits de suivi annuels sont assurés par MP Certification ; ces suivis font l'objet d'audits partiels du Système de management dépendant

-des résultats des audits précédents et notamment des Non Conformités

-des exigences sélectionnées par l'OC (Organisme de Certification) dont la conformité doit être vérifiée ; ces exigences dépendent des activités de l'organisme

-le second audit de suivi doit être réalisé avant la fin de la période de 3 ans afin de permettre de statuer sur le renouvellement du SM , avant la période de 3 ans

10. Audit de renouvellement

- un an après le second audit de suivi, un audit de renouvellement est réalisé .

-cet audit doit être réalisé , au plus tard, dans un délai de 3 ans après la date de certification

11. Rapport et Suivi

-Pour chaque audit , un rapport d'audit est établi par le Responsable d'Audit (RA)

-Le RA évalue la pertinence des réponses aux NC

L'OC évalue l'ensemble du dossier et décide :

-si l'évaluation est positive la certification initiale, le maintien du certificat, le renouvellement du certification

-si l'évaluation est négative, la suspension de la certification du SM ou le retrait est notifié.

-la certification peut être maintenue à condition que des actions complémentaires soient entreprises ; les thèmes sont notifiés à l'organisme client

6. Audit complémentaire

L'OC peut décider un audit complémentaire afin de vérifier l'application des actions définies par l'organisme client

7. Audit inopiné

l'OC peut décider d'audits inopinés pendant le cycle de 3 ans ;

Cet audit est provoqué par une identification de points faibles récurrents du SM ou par une demande d'une autorité réglementaire

8. Reprise d'une certification octroyée par un autre OC

Cette reprise de la certification est possible à tout moment du cycle .

Dans ce cas l'organisme client doit faire la demande auprès de MP Certification par écrit . Elle doit fournir son manuel qualité , une copie des trois derniers rapports et les NCs du dernier

L'OC évalue la possibilité de reprise de la certification et fournit de manière documentée son évaluation.

Si la reprise n'est pas possible, l'OC se justifie de manière documentée.

Organisme de certification : MP Certification , 10 rue des marchands 68000 Colmar France .

Cet organisme est un OC selon l'option A de ISO 17021 -1

Contact : Michel PICARD, Tel : 0680668388
Ou certification.mpcertification@gmail.com